

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CALCE**

Mercredi 25 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq Juin à 18 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents : Bruno VALIENTE, Giuditta MARCQ, Mireille RULLAUD, Claire OUSTAILLER, Laura BARIATTI, Séverin BARIOZ, Jean-Louis PELLISER

Pouvoir : Mr Daniel SENIE a donné son pouvoir à Mme Laura BARIATTI

Absents : Guillaume VIDAL, Marianna BALTAZAR, Stéphane LOISEL

Secrétaire de séance : Mireille RULLAUD

Date de convocation du conseil municipal le 20.06.2025

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 07

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents ou représentés ayant délibérés : 08

Délibération n° 07/2025 – N ° 25062025_07

OBJET : Demande de subvention – DETR 2025 programme « Rénovation et Réhabilitation partielle du Mas de Las Fonts» dans le cadre la dotation d'équipements des territoires ruraux pour l'opération : « **la Rénovation des granges** ».

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Mas de Las Fonts nécessite des travaux de restauration sur les différents sites suivants : l'édifice roman, le logement du Maître, les logements des ouvriers, l'enceinte du mas, sa cour intérieure et les bâtiments servant de bergerie et d'écurie. Depuis mars 2023, la toiture en fibrociment (amiante) de la bergerie et de la grange, menace de se désolidariser de la charpente ayant pour conséquences l'aggravation des désordres du chevet de l'église romane. (Monument inscrit). Des travaux provisoires (bâches et sac de sables) ont été entrepris, en attendant de réaliser des travaux pérennes sur l'ensemble de la toiture de la bergerie et de la grange.

Il rappelle également à l'assemblée que le conseil municipal dans sa séance du 12.12.2023, l'a autorisé à déposer auprès de la Préfecture des Pyrénées Orientales, un dossier de demande de subvention dans le cadre du DSIL2024. Après différents échanges avec les services de l'Etat, il est convenu de faire évoluer ce dossier.

Monsieur le Maire propose dans le cadre du DETR 2025 de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'opération « **la rénovation des granges** » du Mas de las Fonts.

Le montant des travaux est estimé à 681 081,24 euros H.T, la maîtrise d'œuvre à 68 904,23 € euros H.T et 650 euros H.T. d'études soit un coût total de 750 635,47 euros H.T suivant le plan de financement ci-après :

COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		750 635,47 €	
Fonds européens		0,00 €	0,00%
DETR		177 949,00 €	23,71%
DSIL		0,00 €	0,00%
FNADT		0,00 €	0,00%
Autres aide État	DRAC	0,00 €	0,00%
Conseil régional		0,00 €	0,00%

Conseil départemental		0,0	
EPCI		0,00 €	0,00%
Autre collectivité		0,00 €	0,00%
à préciser	aide drac architecte	0,00 €	0,00%
Sous-total aides publiques		177 949,00 €	23,71%
à préciser	Fondation du Patrimoine	0,00 €	
Sous-total autres aides non publiques		167 000,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres	405 686,47 €	
	Emprunt		
	Crédit bail ou autres		
	Recettes générées par le projet		
	Participation du maître d'ouvrage	405 686,47 €	54,05%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)		750 635,47 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, **APPROUVE** la demande de subvention DETR 2025 et **AUTORISE** Mr le Maire à déposer le dossier auprès des services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que dessus.

Le Maire



Bruno VALIENTE